

Compte rendu de la séance du 19/10/2010 du CHST Alsace à Haslach

Le DT, président du CHST, a présenté Mme BOCQUET Eliane qui sera l'interlocutrice du CHST et du CTPT à la DT.

1) Approbation du procès verbal de la séance du 06 mai 2010 du CHST

Administration :

Demande si tout le monde approuve le P.V de la séance du 06 mai 2010

SNAF

J'ai relevé au moins 3 points importants non conformes à ce qui s'est dit ou fait le 06 mai 2010 dans le compte rendu de cette réunion :

- ◆ Le SNAF n'a pas participé à la séance du CHST du 06 novembre 2009.
L'administration ne peut pas mentionner dans ce PV que : «le projet joint à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. »
J'ai demandé à ce qu'il soit rajouté après le mot unanimité : « des personnes présentes qui ont participé à ce CHST. »
- ◆ Il est mentionné dans ce PV que : « Le SNAFIl n'encourage pas ses adhérents à discuter des surcharges de travail avec leur hiérarchie. »
J'ai relevé que les raisons qui motivent cette défiance envers la hiérarchie n'apparaît pas. J'ai rappelé ce que le SNAF a dit ce jour-là à savoir que les agents qui ont osé parler de leur surcharge de travail ont été sanctionnés sur leurs primes, leur notation et leur avancement professionnel.
J'ai demandé à ce que ces raisons apparaissent dans le PV de séance.
- ◆ Concernant le risque routier, il est indiqué dans ce PV : « A la question posée par le SNAF sur l'analyse des constats d'accident, M. Legrand précise que les constats sont issus d'un travail du CCHS à Paris. »
J'ai rappelé que concernant les risques routiers, le SNAF n'a pas posé une question ce jour-là. Il a demandé une copie notamment de tous les constats amiables d'accident. afin qu'il puisse faire son travail d'analyse des risques.
J'ai rappelé à M. Dunoyer qu'à ma demande ce jour-là il a répondu que c'est l'affaire des assureurs. Je lui ai rappelé que c'est aussi l'affaire du CHST. J'ai demandé à ce que la demande du SNAF apparaisse dans ce PV et j'ai réitéré ma demande de recevoir tous les constats amiables d'accident de la DT.

En conclusion, j'ai dit au CHST qu'au vu des « erreurs » très importantes contenues dans ce PV ainsi que des « oublis » de l'administration relatifs aux interventions du SNAF le 06 mai 2010, le SNAF n'approuve pas le PV de séance du 06/05/2010 du CHST.

Administration : ne m'a contredit et a pris acte que le SNAF n'approuve pas le PV du 06/05/2010

SNUPFEN : est intervenu pour faire rectifier un point le concernant et a approuvé ce PV.

2) Suivi des avis et des vœux du précédent CHST

2.1 Bilan santé et sécurité au travail

Administration :

Rappelle que le médecin du travail a souligné que la fréquence maximale des accidents se situe dans la tranche 10H/12H qui correspond aux habituels pics d'hypoglycémie.

Propose de faire passer un message dans Infos Alsace pour rappeler aux personnels de faire une pause le matin.

SNAF :

Considère que l'analyse du bilan présentée par l'administration est superficielle.

Pour ce CHST, l'administration nous a remis le bilan détaillé des accidents du travail en 2009 que j'avais sollicité le 06 mai 2010 ce qui a permis au SNAF de faire l'analyse des accidents.

A constaté qu'en 2009, il y a eu 38 accidents au total dont 29 le matin et 9 l'après midi.

A constaté que 80% des accidents ont eu lieu le matin et 20% l'après midi.

A constaté que le matin, 30% des accidents ont eu lieu avant 10H et 50% des accidents ont eu lieu entre 10H et 12H.

Considère qu'avec ce constat de 80% des accidents le matin, si nous voulons réduire le nombre d'accidents, il ne s'agit pas de prévoir seulement une information des personnels concernés. La ou les pauses dans la matinée pour se restaurer devraient être obligatoires si nous voulons réduire le nombre d'accidents.

Propose que le message à faire passer dans Infos Alsace contienne le constat de ce bilan, une interpellation des personnels sous une forme interrogative sur les risques qu'ils encourent et une obligation de faire au moins une pause le matin pour se restaurer.

2.2 Maladie professionnelle et maladie de lyme

SNUPFEN :

Conteste le bilan trop vague qui est présenté au CHST

Inspecteur hygiène et sécurité :

Propose un bilan des maladies professionnelles reconnues et consolidées

Administration :

Rajoute que le taux d'inaptitude qui en résulte doit apparaître et demande un complément d'infos : combien de personnels en situation d'inaptitude sans distinction de maladie professionnelle.

2.3 Risque incendie

SNUPFEN :

Contrôle des extincteurs non fait depuis plusieurs années.

Administration :

Le rappel des règles de manipulation des extincteurs a été fait depuis moins de 5 ans.

Penser au choix des détecteurs de fumée (attend le retour d'info d'une autre DT utilisatrice avant de prendre sa décision.

2.4 Postes de travail des agents handicapés et femmes enceintes

Administration :

Il y a eu 2 aménagements de poste liés à des inaptitudes physiques dans les 4 dernières années.

2.5 Surveillance médicale

Administration :

Un nombre important d'agents ne se sont pas présentés aux convocations de la médecine du travail. Un rappel a été fait dans Infos Alsace du mois de juin 2010.

SNAF :

Démontre que l'info parue dans Infos Alsace n'incite pas les personnels à se rendre aux convocations du médecin du travail.

Rappelle que les visites médicales pour les personnels exposés à des risques particuliers prévus par les dispositions du décret 82-453 du 28/05/1982 et déterminés dans les annexes à la convention régionale de surveillance médicale passée entre la MSA et l'ONF par le médecin du travail sont obligatoires.

Le SNAF demande à l'administration d'en prendre acte.

2.6 Stress

Administration :

Expose le bilan qui nous a été remis et qui tient compte de l'enquête qui a été faite par les médecins de travail en Alsace.

Constate que le taux de stress en Alsace est 86,3 %. La région Alsace est la région où il y a le plus de stress.

En comparaison, la DR Corse est celle où il y en a le moins.

Minimise ce chiffre de 86 % et considère qu'il n'y a que 47 % de stress reconnu cliniquement mais reconnaît qu'il y a un problème important à ne pas occulter.

SNUPFEN :

Les causes sont la mise en place de logiciels déments pour les administratifs et les difficultés d'organisation du travail en fonction des commandes que les agents de terrain reçoivent.

SNAF :

Le législateur impose aux fonctionnaires d'atteindre des objectifs alors que les agents ne maîtrisent rien du tout et ils sont appréciés sur les résultats obtenus !

Ce stress, c'est un constat de leur ressenti et il faut absolument en tenir compte.

Administration :

Minimise à nouveau les problèmes.

Propose une communication envers les personnels qui doivent tenir compte des priorités en fonction des enjeux.

2.7 Formation grands rouleurs

SNUPFEN :

Met en doute le nombre de 8 personnes recensées sur l'Alsace qui feraient plus de 20 000 Kms par an, soit 300 H de conduite par an.

Affirme que ce nombre est plus élevé.

Administration :

Les personnels concernés se trouvent surtout à l'agence développement et à l'agence travaux.

Propose qu'une formation professionnelle sur la sécurité routière pour les autres conducteurs soit proposée à la commission FOP.

2.8 Point sur les visites de sites administratifs

Administration :

Propose qu'un site par an soit visité par des représentants du CHST.

Propose qu'en 2010, ce soit le site de Saverne qui fasse l'objet de cette visite. La date sera à définir.

2.9 Travaux site de Mulhouse

SNUPFEN :

Constata qu'il n'y a pas de représentant du CHST dans le jury d'attribution du marché.

Administration :

Attirera l'attention du directeur d'agence sur ce point.
Informe que les travaux seront finis fin 2012/2013.

2.10 Maisons forestières. Entretien et sécurité

Administration :

Informe d'une baisse des travaux d'entretien de 89 900 € à 83 500 €.
53 vérifications des installations électriques ont été faites depuis 2003. Sur 30 bâtiments, il subsiste des doutes que l'installation électrique soit aux normes. Il y a des problèmes d'eau potable pour certaines maisons.
L'analyse de ces bâtiments sera commandée auprès d'une entreprise externe.

2.11 Commission équipements de protection individuels

Inspecteur hygiène et sécurité :

Le test des chaussures de sécurité durant 2 mois en plaine, moyenne montagne et montagne est prévu mais les chaussures de sécurité ne sont pas encore distribuées.
15 personnels testeront ces chaussures.

SNAF :

Dans le but de vérifier la communication, pose la question de savoir si les volontaires, qui se sont manifestés, sont informés de l'avancement de ce projet depuis qu'il a été lancé et quand est-ce qu'ils recevront ces chaussures à tester.

Inspecteur H et S et administration:

N'ont pas communiqué

SNAF :

Demande qu'un message leur soit envoyé afin de leur montrer qu'on ne les oublie pas.

Administration :

Etant donné que nous arrivons en fin d'année et que ces tests risquent de ne pas être terminés en 2010, demande à ce que les crédits soient reportés sur 2011 et d'en informer M. Buon à la DG à Paris.
D'autre part, constate qu'il y a beaucoup d'accidents oculaires mais ne développe pas son argumentation.

SNAF :

Propose de compléter l'info concernant les accidents vus précédemment avec les risques ophtalmologiques et le port des lunettes de protection en interpellant les personnels sous une forme interrogative à savoir :
Acceptez-vous de porter des lunettes de protection pour éviter ces risques et leurs conséquences ?

Administration :

Les chaussettes Labonal anti-tique pour lutter contre la maladie de lyme. Le médecin du travail émet des réserves pour l'utilisation de ces chaussettes afin de ne pas reporter le problème de la maladie de lyme vers un autre problème de santé. Nous ne savons pas quel est le produit utilisé par Labonal qui ne fournit pas la fiche descriptive du produit, son efficacité, sa résistance au lavage.
Propose qu'1/3 des UT suive une FOP en 2011 sur les risques et l'utilisation des équipements de protection individuels.

2.12 Commission document unique d'évaluation des risques

SNUPFEN :

Demande à ce que l'ambrosie qui est une plante allergène soit rajoutée sur les risques communs à tous les personnels.

SNAF :

Constate que pour les personnels administratifs, les propositions de la commission sont conformes à celles du DUER.

Par contre, constate pour les personnels techniques :

- ◆ que les risques psychosociaux que le SNAF a proposés comme risques n'apparaissent pas sur le DUER ;
- ◆ qu'il est indiqué : « accidents de déplacement avec ou sans voiture » Ce risque n'est pas conforme à ce qui a été proposé lors de la commission DUER à savoir : « accidents de déplacement avec voiture »;
- ◆ qu'il apparaît un risque : « divers » qui n'existait pas auparavant sur lequel est ventilé 2 accidents du travail ;
- ◆ qu'il apparaît 2 accidents avec 23 jours d'arrêt de travail dans le risque travail administratif alors que dans l'état des accidents en 2009 qui nous a été fourni il n'est nullement mentionné ce genre d'accident.

En conséquence, le SNAF demande à l'administration pourquoi les risques psychosociaux n'apparaissent pas, pourquoi l'intitulé sur les accidents de déplacements a été changé, à quoi correspond le risque divers, de nous citer les 2 accidents en travail administratif qui ont valu 23 jours d'arrêt de travail.

Administration :

Pour les risques psychosociaux , c'est un oubli.

Pour les accidents de déplacement, c'est une erreur.

Pour le reste, ne peut pas répondre. Coupe court et propose d'apporter les réponses au prochain CHST.

2.13 Cellule sociale territoriale

SNUPFEN

Les membres de la cellule sociale territoriale ne sont pas formés.

Administration

La FOP aura lieu en 2011

SNUPFEN

Soulève le problème de parité organisations syndicales/administration.

Considère que la CST est mise en place par la DG pour combler sa carence.

Considère que le SNUPFEN a réussi à faire progresser certains cas et que la CST n'est pas indispensable.

Administration et assistante sociale

Réaffirme le rôle de la CST en tant que cellule donnant uniquement un avis dans le but d'essayer de débloquer certaines situations.

Evoque la possibilité de revoir son fonctionnement si nécessaire.

2.14 Divers

SNAF

Etant donné que l'administration n'a pas évoqué les contenus des registres H et S mis à disposition des personnels dans les services, le SNAF rappelle que c'est une obligation légale et demande qu'à chaque CHST, l'administration nous informe du contenu des registres H et S.

Fait à la maison forestière à Schoenbourg le 14 novembre 2010

Guy Gressien
Secrétaire territorial SNAF/UNSA Alsace